

Commune de WEITERSWILLER

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 06/07/2020
Conseillers élus : 15
en fonction : 15
présents : 12

Séance du 10 juillet 2020 à 19h00

Sous la présidence de : M. EICHWALD Claude, maire

Secrétaire de séance : M.LUDWIG Jacky

Membres présents : MM.BALTZER Jean-Georges, MORQUE Dominique, Mme WEINLING Françoise, M.AUGST Frédéric, MMES DICHTTEL Catherine, KIEFER Perrine, MM.LINK Jean-Claude, LUDWIG Jacky, MMES LOSSEL Isabelle, PUEL Camille, M.WERNER Philippe,

Membres absents excusés : M.BLOCH Rémi, Mme PETIT-AMBROSINI Aurore, Mme TANNIER Isabelle a donné procuration à M.EICHWALD Claude,

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de rajouter à l'ordre du jour le point en :

N° 3) Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au Comité syndical de l'ATIP

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du PV séance du Conseil Municipal en date du 19 juin 2020
- 2) Désignation des délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs
- 3) Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au Comité syndical de l'ATIP
- 4) Acquisition photocopieurs
- 5) Acquisition de matériel informatique
- 6) Acquisition d'un défibrillateur
- 7) Divers

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle socio-culturelle au 31, rue Principale à 19h00.

(La configuration de cette salle ne permet en aucune façon d'accueillir du public dans le respect des gestes barrières et de distanciation).

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos (conformément aux dispositions prévues à l'article L 2121-18 du CGCT).

1) Approbation du PV séance du Conseil Municipal en date du 19 juin 2020

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 19 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

2) Désignation de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants formant le collège électoral chargé d'élire les sénateurs

En application des articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 du code électoral, le conseil municipal procède à l'élection au scrutin majoritaire à deux tours des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le 27/09/2020.

Sont ainsi élus délégués titulaires : BALTZER Jean-Georges, EICHWALD Claude avec 13 voix et Dominique MORQUE avec 12 voix.

Sont ainsi élus délégués suppléants : AUGST Frédéric, LUDWIG Jacky avec 12 voix et WEINLING Françoise avec 11 voix.

Le Procès-Verbal produit par la Préfecture a été dressé et clos en triple exemplaire (un exemplaire affiché à la porte de la mairie, un exemplaire conservé au secrétariat de la mairie, le troisième exemplaire avec toutes les autres pièces annexées ont été transmis au Sous-Préfet de Saverne le 10 juillet 2020).

3) Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au Comité syndical de l'ATIP

En application de l'article 6.1. des statuts, l'ATIP est administrée par un Comité Syndical de 39 délégués, composé de trois collèges :

- Le collège des communes : les communes, membres à titre individuel, du Syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics : les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, membres du syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège départemental : le département du Bas-Rhin désigne 13 délégués le représentant ainsi que 13 délégués suppléants.

Sont élus à l'unanimité :

- Monsieur LUDWIG Jacky, en qualité d'électeur titulaire,

- Monsieur AUGST Frédéric, en qualité d'électeur suppléant qui sera appelé à voter, en cas d'empêchement de l'électeur titulaire, pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP.

4) Acquisition photocopieurs

Le Conseil Municipal après délibération, décide à l'unanimité :

- d'acquérir un photocopieur CANON IR Advance DX C3725i pour la mairie au prix de 2.190 € HT soit 2.628 € TTC, et un photocopieur multifonction reconditionné qui sera mis gracieusement à l'école auprès de la société KIRCHNER 1, rue de Strasbourg 57400 SARREBOURG,
- la souscription d'un contrat d'entretien avec la société KIRCHNER au prix de 0,0039 € HT /copie n/b et 0,039 € HT /copie couleur pour les photocopieurs de la mairie et de l'école,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi que toutes les pièces correspondantes.

5) Acquisition de matériel informatique

Le Conseil Municipal après délibération, décide à l'unanimité d'acquérir un nouvel ordinateur avec toutes les fonctions y afférentes, en retenant l'offre de :

- de la société CIGOGNON Sarl - IDECLIC 38, rue du Schneeberg 67700 SAVERNE pour un montant de 1.571,21 € H.T. soit 1.885,45 € T.T.C.
- autorise le Maire à signer les documents concernant cette acquisition.

6) Acquisition d'un défibrillateur – ajourné

7) Divers

La séance est levée à 20H20.

Vu pour être affiché le jeudi 16 juillet 2020 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du CGCT.



Le Maire :

EICHWALD Claude